



RECU EN PREFECTURE

Le 02 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230525-D00715711-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 02/06/2023

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 Mai 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 19 mai 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°3), Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°3), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°3), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°16 incluse), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°8), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n°17), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAL, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°5 incluse, à partir de la question n°9 et jusqu'à la question n°16 incluse), M. Yannick POUJET (à partir de la question n°4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°5), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°5 incluse).

Secrétaire :

Mme Elise AEBISCHER

Étaient absents :

M. Kévin BERTAGNOLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Philippe CREMER à Mme Sylvie WANLIN, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à partir de la question n°9), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°17), Mme Marie ZEHAF à Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY (de la question n°3 à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°21), Mme Lorine GAGLILOLO à M. Anthony POULIN, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO (à partir de la question n°17), Mme Laurence MULOT à M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°17).

OBJET : 9 - NPNRU Planoise – Déconstruction de 3 immeubles de Néolia sis 2,4,6 rue de Savoie

Délibération n° 2023/007157

NPNRU Planoise

Déconstruction de 3 immeubles de Néolia sis 2,4,6 rue de Savoie

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	10/05/2023	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de solliciter l'avis du Conseil Municipal sur la déconstruction, dans le cadre du NPNRU de Planoise, de 3 immeubles propriétés de Néolia sis 2,4,6 rue de Savoie.

I. Contexte

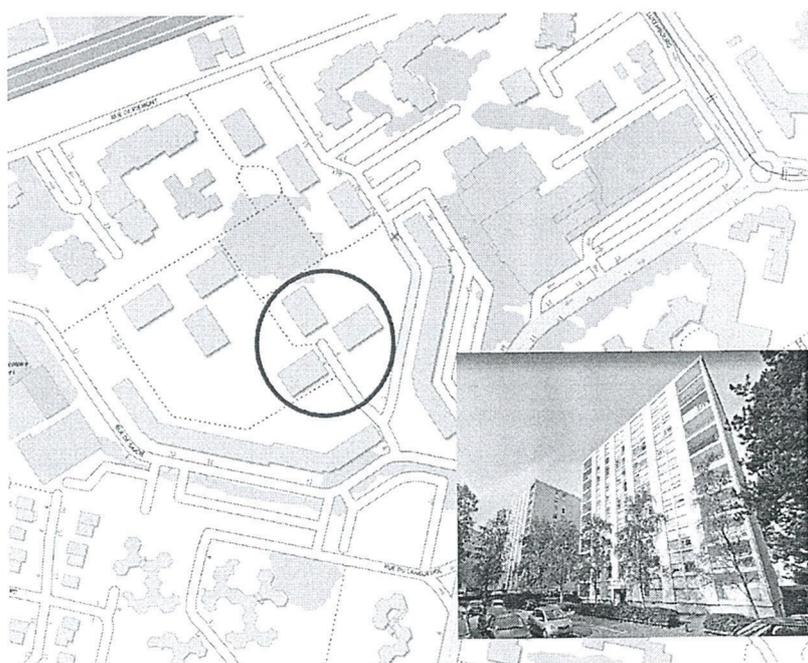
Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Planoise, les études menées ont abouti à un souhait de déconstruction d'un volume important de logements sociaux sur le quartier.

II. Projet de déconstruction d'un ensemble immobilier, propriété de Néolia, rue de Savoie, dans le cadre du NPNRU de Planoise

Néolia est propriétaire d'un ensemble immobilier dénommé « Le Tripode » sis 2,4 et 6 rue de Savoie, quartier Planoise à Besançon. Ce patrimoine, construit en 1972, est composé de 3 immeubles de 10 étages, regroupant chacun 66 logements répartis en 1 T1, 21 T2 et 44 T3. C'est donc un total de 198 logements qui sont voués à être démolis. À ce jour, 78 logements sont encore occupés.

Le phasage prévisionnel se décompose ainsi :

- Demande de permis de démolir : 03/2023
- Relogements : 2023 / 2024
- Déconstruction de l'immeuble : Démarrage en 2024



III. Relogement des locataires

Pour accompagner les ménages dans leur relogement, Néolia a retenu l'association SOLIHA dans le cadre d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale dont les missions sont :

- le diagnostic des situations de chaque locataire,
- l'élaboration d'un projet individualisé de relogement en conformité avec la « Charte des relogements » de Grand Besançon Métropole et les objectifs du NPNRU,
- la mise en œuvre des actions de relogement, de la recherche d'un logement jusqu'à l'installation dans celui-ci,
- la participation au Groupe Technique Relogements (GTR) copiloté par l'État, Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon qui valide les propositions de relogement,
- l'évaluation des relogements.

Il est aussi prévu la mise en place d'un marché de déménagement auprès d'une société spécialisée ainsi que la prise en charge des frais annexes aux déménagements (ouverture des compteurs électriques, transfert d'adresse postale...).

M. Saïd MECHAI (1) et Mme Aline CHASSAGNE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la déconstruction des immeubles, propriétés de Néolia, sis 2, 4, 6 rue de Savoie à Besançon, conformément aux dispositions de l'article L.443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions* : 9

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Elise AEBISCHER,
Adjointe

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT